



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à l'accueil du matin et du soir, à la restauration scolaire, aux activités périscolaires
POUR L'ANNÉE 2019/2020 (rentrée lundi 2 septembre)

Merci de remplir ce formulaire le plus précisément possible
afin de garantir la sécurité et le bien-être de votre enfant.

ENFANT

NOM/Prénom	Sexe	F	M
Lieu de naissance	Date de naissance		
Adresse	CP/Ville		
École	Classe (en septembre 2019)		

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (1 AU MINIMUM)

NOM/Prénom	Lien de parenté avec l'enfant	
Adresse	CP/Ville	
Tél. portable	Tél. fixe	Tél. travail

NOM/Prénom	Lien de parenté avec l'enfant	
Adresse	CP/Ville	
Tél. portable	Tél. fixe	Tél. travail

NOM/Prénom	Lien de parenté avec l'enfant	
Adresse	CP/Ville	
Tél. portable	Tél. fixe	Tél. travail

EMPLOI DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin (payant)	non	oui	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Restauration scolaire	non	oui	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Activités périscolaires gratuites (uniquement du CP au CM2)	non	oui	lundi	mardi	jeudi	
Accueil du soir (payant)	non	oui	lundi	mardi	jeudi	vendredi

MODALITÉS DE SORTIE APRÈS LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

J'autorise mon enfant à quitter l'école seul(e)	après les A.P.	après l'accueil du soir
Mon enfant restera en accueil du soir payant	après les A.P.	
Mon enfant reprendra le car (uniquement pour les écoles concernées)	après les A.P.	
Mon enfant repartira accompagné d'un responsable légal d'une autre personne (précisez)	après les A.P.	après l'accueil du soir

Si une personne supplémentaire est désignée durant l'année pour reprendre votre enfant, merci d'en informer le personnel encadrant par un document écrit, daté et signé.

INFORMATIONS MÉDICALES

Allergies alimentaires	non	oui	
Allergies médicamenteuses	non	oui	
Projet d'Accueil Individualisé	non	oui	si oui, fournir un certificat médical
Autorisation à la pratique sportive	non	oui	

DROIT À L'IMAGE

J'autorise mon enfant à être photographié ou filmé lors des différents temps périscolaires non oui

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der, s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation qui lui serait préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Attention, en inscrivant votre enfant aux activités, vous acceptez qu'il sorte de l'école pour se rendre sur les différents lieux d'activités (gymnase, bibliothèque...)

RENSEIGNEMENTS

Pour toute question concernant l'ensemble des temps périscolaires, merci de contacter le **service éducation-jeunesse** et **non** l'équipe enseignante de l'établissement.

Service éducation-jeunesse

Cité Administrative - 3, rue du Vieux Port - 51300 Vitry-le-François CEDEX

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Téléphone : 03 26 41 22 84

E-mail : periscolaire@vitry-le-francois.net

SIGNATURE

Je certifie conforme l'exactitude des renseignements fournis
dans ce dossier unique d'inscription scolaire

Information légale : les renseignements fournis dans ce document ne seront utilisés qu'à des fins professionnelles dans le cadre des temps périscolaires et seront détruits dans leur intégralité une fois l'année scolaire 2019/2020 écoulée.



*Rentrée scolaire
2019
Lundi 2 septembre*